

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	19
<i>Représentés :</i>	1
<i>Absents :</i>	3
<i>Ayant pris part au vote :</i>	20

Séance publique du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-deux, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20241218**

LES SUITES D'OLEMPS : CESSIONS DE PARCELLES

Dans le cadre du projet d'habitations « Les Suites d'Olemps » il apparaît nécessaire de procéder à des cessions de parcelles entre la Commune d'Olemps et la SCCV Les Suites d'Olemps (représentant légal Mr LABIT) comme indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

En effet, suite à la demande de permis de construire, la commune a souhaité élargir les trottoirs pour une mise aux normes, en conséquence des parcelles ont été créées, et la commune doit régulariser la cession avec le promoteur.

Les Suites d'Olemps

Récapitulatif des surfaces

Cession Commune d'OLEMPS aux copropriétaires LSO

Parcelle	Surface
AI 386	3m ²

Cession copropriétaires LSO à la Commune d'OLEMPS

Parcelle	Surface
AI 373	11 m ²
AI 374	18 m ²
AI 375	22 m ²
AI 379	12 m ²
AI 388	3 m ²
AI 390	3 m ²

Ouï l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** les cessions de parcelles entre la commune d'Olemps et la SCCV Les Suites d'Olemps ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance

Sébastien FABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien FABRE".



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2024**

- Sa publication :

o Affichée le : **19 DEC. 2024**

o Retirée le :